

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°24 du 31 mai 2013**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Marine nationale**

**Texte n°15**

**DÉCISION N° 0-7469-2013/DEF/EMM/EMO**  
portant changement d'affectation du bâtiment de transport léger « Jacques Cartier ».

*Du 3 mai 2013*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau « état-major des opérations de la marine ».

**DÉCISION N° 0-7469-2013/DEF/EMM/EMO portant changement d'affectation du bâtiment de transport léger « Jacques Cartier ».**

*Du 3 mai 2013*

NOR D E F B 1 3 5 0 7 0 2 S

---

*Texte abrogé :*

Décision n° 26/EMM/OPS/ACT du 26 janvier 1983 (n.i. BO).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 570-0.2.6

*Référence de publication :* BOC N°24 du 31 mai 2013, texte 15.

---

Le ministre de la défense,

Vu l'instruction n° 73/DEF/EMM/ROJ du 6 juillet 2012 relative aux textes d'organisation relatifs aux règles d'organisation de la marine,

Décide :

Art. 1er. Le bâtiment de transport léger (BATRAL) *Jacques Cartier* quittera Nouméa le 19 avril 2013. Il ralliera Brest le 8 juillet 2013 (date de principe) afin d'y être désarmé.

Il sera placé sous le commandement organique du commandant de la force d'action navale (ALFAN) par l'intermédiaire de son adjoint organique (ALFAN Brest) et basé à Brest à compter du 17 août 2013.

Art. 2. La décision n° 26/EMM/OPS/ACT du 26 janvier 1983 <sup>(1)</sup> portant affectation du BATRAL *Jacques Cartier* est abrogée.

Art. 3. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,  
major général de la marine,*

Stéphane VERWAERDE.

---

(1) n.i. BO.

